

CA11 08 0096

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 1er mars 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA11 08 0097

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 1er mars 2011.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 1er mars 2011.

ADOPTÉ.

CA11 08 0098

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 1er février 2011 et de la séance spéciale du 21 février 2011 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 1er février 2011 et de la séance spéciale du 21 février 2011 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA11 08 0099

Première période de questions du public, de 19 h 32 à 20 h 08

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Clément Roy, du 335, rue Marlatt :

Sécurité des piétons et cyclistes (il dépose un texte).

- La peinture utilisée pour les traverses dans la rue est glissante pour les cyclistes et les piétons.
- Les haies empiètent souvent sur les trottoirs sur la rue St-Louis, entre Marcel-Laurin et Tait.
- Il s'interroge sur le bien-fondé d'une zone cyclable sur la rue de l'Église (l'étude de fréquentation des cyclistes).

Réponse (Alan DeSousa) : pour la peinture, on va vérifier et s'il le faut, on va changer notre façon de faire.

Le 1er mars 2011

Pour les haies, nos services fonctionnent davantage sur plaintes à l'attention de l'équipe d'inspecteurs. S'il a une adresse spécifique, nous la fournir.

Le consultant Tecsalt a été mandaté pour le plan de transport. Un réseau a été identifié suite à des consultations publiques en 2008 et en juin 2009. Les objectifs sont les axes nord-sud et est-ouest. On vise les rues Tassé, de l'Église (chaussée partagée), Decelles et Thimens.

- Suggestion : Decelles dans un sens et Beudet dans l'autre sens?

Réponse (Alan DeSousa) : la rue Beudet est trop étroite mais nous prenons note de la suggestion.

Monsieur Fabio Pannozzo, du 1408, rue de l'Église (restaurant Il Boccalini) :

- Problème de stationnement autour du commerce pour le personnel qui habite à l'extérieur (14 personnes) et aussi pour les clients qui sont mécontents.
- Il suggère l'installation de parcomètres sur de l'Église entre Sainte-Croix et Décarie.

Réponse (Alan DeSousa) : pour les employés, il y aura des places au parc Decelles; pour les clients, il y a les deux stationnements Ouimet, nord et sud. Il y a aussi du stationnement pour 2 heures sur rue. Il suggère de faire le lien avec François Lapalme.

Monsieur Murry Levine, du 360, rue Clément, Dorval :

- Contribution aux organismes de charité. Êtes-vous prêts à encourager la participation à la levée de fonds pour des activités de charité et convaincre le Maire Tremblay?

Réponse (Alan DeSousa) : il l'invite à venir au prochain Conseil municipal le 21 mars.

- Il propose que les maires lancent l'invitation à leurs commettants de participer aux activités de charité.

Monsieur Alexandre Arouchian, du 235, 89e avenue, Laval (co-propriétaire du 4605, Henri-Bourassa):

- Il demande à que les antennes satellites sur les balcons ne soient pas tolérés.

Réponse (Alan DeSousa) : on va commencer à donner des avis pour éduquer les gens. La publicité et l'application d'un règlement pour les anciennes constructions sont prévues en avril.

- Pourquoi les abris Tempo ne sont-ils pas autorisés?

Réponse (Alan DeSousa) : historique.

CA11 08 0100

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1114500004) :

CONSIDÉRANT	que les Nations Unies ont proclamé le 8 mars Journée internationale de la femme ;
CONSIDÉRANT	que cette journée nous donne l'occasion de célébrer les progrès accomplis dans la promotion des droits des femmes et d'évaluer les difficultés auxquelles elles sont encore confrontées;
CONSIDÉRANT	que le Canada a adopté le thème «Les droits des filles comptent » pour la Journée internationale de la femme 2011 et que ce thème insiste sur l'importance de garantir l'égalité des chances pour toutes les femmes et toutes les filles aux diverses étapes de leur vie;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 8 mars 2011 <i>Journée internationale de la femme</i> sous le thème « <i>Les droits des filles comptent</i> » et reconnais l'apport des organismes tels que le Centre des femmes de Saint-Laurent dans la promotion et la défense des intérêts des femmes.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce premier jour de mars de l'année deux mille onze.

Le 1er mars 2011

CA11 08 0101

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1114500002) :

- CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a choisi le 21 mars comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale;
- CONSIDÉRANT QUE la semaine du 21 au 27 mars 2011 a été décrétée *Semaine d'actions contre le racisme* et que cette semaine sera dédiée à la promotion du respect et de l'égalité et à la défense des victimes de discrimination raciale;
- CONSIDÉRANT QUE nous croyons fermement que chaque résident et résidente a le droit de réaliser son plein potentiel, peu importe sa race, sa couleur, son lieu d'origine ou son origine ethnique et de vivre en tout temps dans des conditions de dignité, de respect et de paix;
- CONSIDÉRANT QUE l'élimination du racisme et de la discrimination raciale peut être obtenue par la compréhension et le respect de la dignité de tous et toutes et constitue la responsabilité sociale et morale de chaque personne;
- EN CONSÉQUENCE, je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 au 27 mars 2011 *Semaine d'actions contre le racisme*, et la journée du 21 mars comme étant la *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale à Saint-Laurent*.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour de mars de l'année deux mille onze.

CA11 08 0102

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1114500001) :

- CONSIDÉRANT QUE le World Wildlife Fund a décrété que l'Heure pour la Terre se tiendra le 26 mars 2011, entre 20 h 30 et 21 h 30;
- CONSIDÉRANT QUE ce mouvement environnemental d'envergure mondiale est l'un des plus importants en son genre;
- CONSIDÉRANT QUE l'événement l'Heure pour la Terre a pour objectif, entre autres, de permettre à la population mondiale de se mobiliser pour la lutte aux changements climatiques;
- CONSIDÉRANT QUE cet événement contribue à sensibiliser les citoyens à l'importance de poser quotidiennement de petits gestes afin de réduire son empreinte écologique;
- EN CONSÉQUENCE, je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 26 mars 2011, de 20 h 30 à 21 h 30, l'*Heure pour la Terre*, et encourage tous les citoyens à éteindre leurs lumières pendant ces 60 minutes.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour de mars de l'année deux mille onze.

CA11 08 0103

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1114500003) :

- CONSIDÉRANT l'importance cruciale de l'éducation et de la formation continue pour le développement d'une citoyenneté active, l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, l'emploi et la croissance économique, notamment l'économie locale;

Le 1er mars 2011

CONSIDÉRANT	l'importance de valoriser la formation sous toutes ses formes : formation de base, éducation populaire et informelle, formation en milieu de travail, auto-formation, formation à distance, etc. et de développer une culture de l'apprentissage partagée par l'ensemble de la collectivité;
CONSIDÉRANT	l'importance de placer le citoyen et la citoyenne au cœur de son processus d'apprentissage et de démocratiser l'éducation et la formation en les rendant accessibles à tous, à tout moment;
RECONNAISSANT	le rôle de premier plan que joue l'arrondissement dans la formation continue des citoyens et des citoyennes adultes à travers sa bibliothèque, ses équipements culturels, son centre de loisirs, le soutien qu'il accorde aux organismes communautaires, les activités de formation qu'il mène auprès des bénévoles, ainsi que sa participation à l'accueil en français des nouveaux arrivants;
EN CONSÉQUENCE,	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 2 au 10 avril 2011 <i>Semaine québécoise des adultes en formation</i> sous le thème «1001 façons d'apprendre!» et ce faisant, encourage la population à participer aux diverses activités qui se déroulent au cours de la Semaine dans l'arrondissement et partout sur le territoire montréalais.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce premier jour de mars de l'année deux mille onze.

CA11 08 0104

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112050002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de reliure requis par les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et Du Boisé, pour la période d'avril 2011 à avril 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et de la Division des projets Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de reliure requis par les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et Du Boisé, pour la période d'avril 2011 à avril 2013.

ADOPTÉ.

CA11 08 0105

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113679002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le nettoyage des puisards de l'arrondissement pour les années 2011 à 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le nettoyage des puisards de l'arrondissement pour les années 2011 à 2013.

ADOPTÉ.

Le 1er mars 2011

CA11 08 0106

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115195003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour assurer le contrôle qualitatif de divers travaux de génie civil en 2011.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour assurer le contrôle qualitatif de divers travaux de génie civil en 2011.

ADOPTÉ.

CA11 08 0107

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115195001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de remplacement du système d'éclairage de la nouvelle patinoire du parc Noël-Nord.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de remplacement du système d'éclairage de la nouvelle patinoire du parc Noël-Nord.

ADOPTÉ.

CA11 08 0108

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115195002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection complète de la fontaine décorative face à la Mairie d'arrondissement.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection complète de la fontaine décorative face à la Mairie d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA11 08 0109

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112050003 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériel servant à la préparation des documents de la Bibliothèque du Bois, pour la période d'avril 2011 à avril 2013.

Le 1er mars 2011

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des projets Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériel servant à la préparation des documents de la Bibliothèque du Boisé, pour la période d'avril 2011 à avril 2013.

ADOPTÉ.

CA11 08 0110

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115247001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

ADOPTÉ.

CA11 08 0111

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114103001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location d'autobus scolaires pour la réalisation des programmes pour l'année 2011-2012.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la culture, des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location d'autobus scolaires pour la réalisation des programmes pour l'année 2011-2012.

ADOPTÉ.

CA11 08 0112

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113889002 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'exploitation des systèmes de traitement des eaux des bassins aquatiques filtrés publics extérieurs pour trois ans – Demande de soumissions 11-003.

Le 1er mars 2011

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Simo Management inc.	276 771,39 \$
Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.	343 804,02 \$
NORDIKeau inc.	390 812,91 \$
Compteurs d'eau du Québec	399 873,39 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Simo Management inc.** le contrat pour l'exploitation des systèmes de traitement des eaux des bassins aquatiques filtrés publics extérieurs pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 9 février 2011, totalisant la somme de 276 771,39 \$, sous la supervision de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1113889002: 264 699,39 \$) et de considérer les sommes de 88 491,38 \$ dans le budget 2012 et de 90 701,88 \$ dans le budget 2013 :

2430 0010000 304732 07151 54590

ADOPTÉ.

CA11 08 0113

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113889003 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service d'entretien environnemental des espaces verts pour quatre ans – Demande de soumissions 11-011.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Pelouse Santé inc.	332 963,96 \$
Services des Espaces Verts	374 686,58 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Pelouse Santé inc.** le contrat pour le service d'entretien environnemental des espaces verts pour quatre ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 4 février 2011, totalisant la somme de 332 963,96 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1113889003 : 318 451,56 \$) et de considérer les sommes de 79 817,19 \$ dans le budget 2012, de 80 471,44 \$ dans le budget 2013 et de 80 471,44 \$ dans le budget 2014 :

2430 0010000 304732 07165 54590

ADOPTÉ.

CA11 08 0114

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113889004 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location de véhicules pour la saison estivale 2011 – Demande de soumissions 11-504.

Le 1er mars 2011

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Enterprise Location d'autos	45 279,05 \$ (rejetée)
Location Sauvageau inc.	53 984,52 \$
Location Kiroule inc.	54 259,63 \$
Discount Location d'autos et camions (2313-7292 Québec inc.)	59 360,90 \$

ATTENDU que la soumission la plus basse, soit celle de la firme Enterprise Location d'autos, a été rejetée parce qu'incomplète ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Location Sauvageau inc.** le contrat pour la location de véhicules pour la saison estivale 2011 aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 14 février 2011, totalisant la somme de 53 984,52 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1113889004) :

2430 0010000 304714 01301 55205 000000	3 449,44 \$
2130 0010000 304737 04121 55205 000000	32 367,30 \$
2430 0010000 304719 07165 55205 000000	13 340,27 \$
2430 0010000 304761 07167 55290 000000	2 458,23 \$

ADOPTÉ.

CA11 08 0115

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113889005 relatif à l'octroi d'un contrat pour le remplacement de surfaces de tapis à la Mairie – Demande de soumissions 11-506.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Tapis Dimension inc.	25 892,87 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Tapis Dimension inc.** le contrat pour le remplacement de surfaces de tapis à la Mairie, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 14 février 2011, totalisant la somme de 25 892,87 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1113889005 : 24 756,47 \$) :

6430.3010003.801150.01819.57401.000000.0000.135521.000000.21015.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0116

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113889006 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de réparation de gazon pour trois ans – Demande de soumissions 11-009.

Le 1er mars 2011

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	395 640,86 \$
9049-5672 Québec inc. (DL Excavation)	402 927,28 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	545 248,20 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Terrassements Multi-Paysages inc.** le contrat pour des travaux de réparation de gazon pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 février 2011, totalisant la somme de 395 640,86 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1113889006 : 378 385,21) et de considérer les sommes de 126 412,09 \$ dans le budget 2012 et de 132 382,24 \$ dans le budget 2013 :

2430 00010000 304719 07165 54590

ADOPTÉ.

CA11 08 0117

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113889007 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de tonte de gazon pour trois ans – Demande de soumissions 11-010.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
178001 Canada inc. / Groupe Nicky	775 094,16 \$ (corrigé)
9187-4032 Québec inc., Paysagiste Michael C.	861 044,28 \$
Les Paysagements LUMI-VERT inc.	1 229 054,71 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	1 716 300,59 \$

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission de 178001 Canada inc. / Groupe Nicky en est une de calcul;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **178001 Canada inc. / Groupe Nicky** le contrat pour des travaux de tonte de gazon pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 février 2011, totalisant la somme de 775 094,16 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1113889007 : 740 818,03 \$) et de considérer les sommes de 252 111,95 \$ dans le budget 2012 et de 261 007,23 \$ dans le budget 2013 :

2430 00010000 304719 07165 54590

ADOPTÉ.

CA11 08 0118

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110061002 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture d'une rétrocaveuse – Demande de soumissions 11-013.

Le 1er mars 2011

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Nortrax Québec inc.	248 356,50 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Nortrax Québec inc.** le contrat pour la fourniture d'une rétrocaveuse, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 14 février 2011, totalisant la somme de 248 356,50 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1110061002 : 237 456,50 \$) :

6430.3010002.801150.04121.57401.000000.0000.135499.000000.32050.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0119

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113889008 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'entretien de deux surfaceuses et de deux coupe-bordures à glace de l'aréna Raymond-Bourque pour trois ans – Demande de soumissions 11-014, et à l'autorisation d'une dépense pour les pièces lors des réparations.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	TOTAL
Robert Boileau inc.	53 170,33 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir une somme maximale de 59 829,67 \$ pour les pièces lors des réparations;

ATTENDU que le coût des pièces n'a pas fait l'objet d'un processus d'appel d'offres public et qu'il s'agit d'un montant prévu budgétairement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Robert Boileau inc.** le contrat pour l'entretien de deux surfaceuses et de deux coupe-bordures à glace de l'aréna Raymond-Bourque pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 18 février 2011, totalisant la somme de 53 170,33 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'autoriser une dépense maximale de 59 829,67 \$ pour les pièces nécessaires lors des réparations.
- 3.- D'imputer les dépenses au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1113889008 : 50 852,33 \$ pour l'entretien des surfaceuses et coupe-bordures et 57 220,34 \$ pour les pièces) :

2430 0010000 304727 07141 55403 014734

ADOPTÉ.

CA11 08 0120

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114093001 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de patrouilleurs pour la sécurité urbaine sur le territoire pour trois ans – Demande de soumissions 11-008.

Le 1er mars 2011

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Sécurité des Deux-Rives ltée	2 086 728,32 \$
Securitas Canada limitée	2 387 916,93 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Sécurité des Deux-Rives ltée** le contrat pour le service de patrouilleurs pour la sécurité urbaine sur le territoire pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 23 février 2011, totalisant la somme de 2 086 728,32 \$, sous la supervision de la Division des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1114093001: 1 995 769,22 \$) :
2430 0010000 304763 02501 54590 014448

ADOPTÉ.

CA11 08 0121

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110061003 relatif à une commande à Fortier Auto (Montréal) ltée pour l'acquisition de trois camionnettes utilitaires à traction – Dossier 11-015.

ATTENDU la résolution numéro CE04 2041 adoptée par le Comité exécutif le 27 octobre 2004 et octroyant un contrat de type « commande ouverte » à Fortier Auto (Montréal) inc. pour la fourniture, sur demande, de véhicules légers, pour une période de 7 ans;

ATTENDU le règlement numéro RCA10-08-2 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une commande de 114 174,58 \$ à Fortier Auto (Montréal) inc. pour l'acquisition de trois camionnettes utilitaires à traction.
- 2.- De financer la dépense à même les postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1110061003) :
6430.3010002.801150.03101.57401.000000.0000.135572.000000.32010.00000 36 387,87 \$
6430.3010002.801150.07163.57401.000000.0000.135573.000000.32010.00000 72 775,76 \$

ADOPTÉ.

CA11 08 0122

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113650001 relatif au renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique pour l'année 2011.

ATTENDU qu'ESRI Canada ltée est le concepteur des logiciels et l'unique fournisseur habilité à offrir l'entretien des logiciels;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique avec la firme ESRI Canada ltée pour l'année 2011, pour un montant 45 383,58 \$, sous la supervision de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs.

Le 1er mars 2011

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1113650001: 43 391,76 \$) :

2430 0010000 304753 01909 55404

ADOPTÉ.

CA11 08 0123

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113679003 relatif à une commande en faveur de la firme Sifto Canada inc. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées – Dossier 10-053.

ATTENDU la résolution numéro CG10 0326 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 23 septembre 2010 et octroyant un contrat de type « commande ouverte » à Sifto Canada inc. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour une période approximative de 8 mois;

ATTENDU la résolution numéro CA10 080826 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 novembre et autorisant une commande de 1 026 372,38 \$ en faveur de Sifto Canada inc. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées;

ATTENDU qu'au cours du mois de janvier 2011, la consommation de sel a été légèrement supérieure à la moyenne en raison de la succession de petites précipitations, entraînant une consommation excédentaire de sel de déglacage;

ATTENDU que le sel de déglacage des chaussées est nécessaire à l'entretien des chaussées et des trottoirs afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une commande de 128 592,85 \$ en faveur de Sifto Canada inc. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1113679003 : 122 896 \$) :

2430 0010000 304716 03121 56505 000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0124

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110069001 relatif à l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080587 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 3 août 2010 et autorisant le lancement du concours d'architecture et approuvant le projet de règlement et le budget afférents pour la mise en œuvre du projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent;

ATTENDU la résolution numéro CA10 080722 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 20 septembre 2010 et octroyant quatre contrats de services professionnels pour la deuxième étape du concours d'architecture aux quatre équipes finalistes (appel de candidatures 10-036);

ATTENDU qu'un jury de sélection s'est réuni les 15 et 16 décembre 2010 pour analyser les dossiers reçus et qu'après délibération, le jury a recommandé le projet lauréat à la Ville;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer un contrat de services professionnels au montant maximal de 3 713 903 \$ à Saucier + Perrotte Architectes - Hughes Condon Marler Architects / SNC Lavalin inc. pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

Le 1er mars 2011

2.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1110069001 : 2 416 600 \$) :

6430 3009007 801150 07211 54390 000000 0000 1230879 22020 00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0125

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112050001 relatif au programme des activités de loisir – printemps/été 2011 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que la programmation du printemps se déroulera du 28 mars au 18 juin 2011 et que la programmation estivale se déroulera du 20 juin au 5 septembre 2011;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le programme des activités de loisir – printemps/été 2011 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ADOPTÉ.

CA11 08 0126

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950003 relatif au bilan 2010 du programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE).

ATTENDU le plan d'action en accès à l'égalité en emploi 2004-2009 de la Ville adopté par le Comité exécutif en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* et la Charte de la Ville de Montréal qui attribue aux arrondissements la responsabilité de la gestion des ressources humaines;

ATTENDU la résolution numéro CA07 080810 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 décembre 2007 et adoptant le plan d'action triennal 2008-2010 en accès à l'égalité en emploi de l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le bilan 2010 du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) dans le cadre du plan d'action triennal 2008-2010 de l'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA11 08 0127

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113231009 relatif aux attentes signifiées au CLD Centre-Ouest pour l'année 2011-2012 conformément à l'entente de gestion entre les parties.

ATTENDU que l'article 7.2 de l'entente de gestion entre la Ville et le CLD Centre-Ouest prévoit que les attentes signifiées sont transmises dans le cadre de la préparation de la programmation annuelle budgétaire et des activités;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner les attentes signifiées par l'arrondissement au CLD Centre-Ouest pour l'année 2011-2012 conformément à l'entente de gestion entre les parties.

ADOPTÉ.

Le 1er mars 2011

CA11 08 0128

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114924001 relatif à la disposition de bacs de recyclage de 53 litres en les remettant au Cégep Vanier.

ATTENDU que depuis septembre 2010, les bacs roulants verts ont remplacé les bacs bleus pour la collecte des matières recyclables;

ATTENDU qu'un décompte en novembre 2010 indiquait un stock d'un peu plus de 700 bacs bleus en magasin;

ATTENDU que le Cégep Vanier a embauché un consultant en développement durable et souhaite devenir un modèle institutionnel en la matière;

ATTENDU que cette demande de don de bacs de recyclage correspond aux principes du cadre de référence en matière de développement durable de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De disposer de 100 bacs de recyclage de 53 litres (bacs bleus) en les remettant au Cégep Vanier.

ADOPTÉ.

CA11 08 0129

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299007 relatif à une demande d'aide financière de l'organisme OASIS de Saint-Laurent pour l'année 2011.

ATTENDU la politique de dons, octrois et subventions en vigueur ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un don de 1 000 \$ à l'organisme OASIS de Saint-Laurent pour l'année 2011.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1110299007 : 1 000 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA11 08 0130

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299008 relatif à une subvention au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour l'année 2011.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une subvention de 11 500 \$ au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour l'année 2011.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1110299008: 11 500 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

Le 1er mars 2011

CA11 08 0131

Soumis sommaire décisionnel 1113231007 relatif à une aide financière annuelle de 20 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent en soutien à l'organisation de ses activités, pour les années 2011 à 2015.

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent organise chaque année divers événements, dont le Concours Alpha visant à reconnaître la performance des entreprises de Saint-Laurent;

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent demeure un partenaire privilégié de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'accorder une aide financière annuelle de 20 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent en soutien à l'organisation de ses activités, dont le Concours Alpha, pour les années 2011 à 2015 inclusivement.

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA11113231007: 20 000 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA11 08 0132

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112763003 relatif à une subvention à l'équipe représentant l'arrondissement à deux tournois de hockey.

ATTENDU la 6e édition du Festival de hockey de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension qui se tiendra à Montréal, du 9 au 10 avril 2011;

ATTENDU le Tournoi intermunicipal de hockey de l'Association des Travaux Publics d'Amérique (ATPA) qui se tiendra à La Baie, du 15 au 16 avril 2011;

ATTENDU la participation d'employés cols bleus de la Direction des travaux publics à ces tournois;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'accorder une subvention de 3 200 \$ pour l'inscription et les frais de déplacement de l'équipe représentant l'arrondissement à la 6e édition du Festival de hockey de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension qui se tiendra à Montréal, du 9 au 10 avril 2011, et au Tournoi intermunicipal de hockey de l'Association des Travaux Publics d'Amérique (ATPA) qui se tiendra à La Baie, du 15 au 16 avril 2011.

2.- De mettre un autobus à la disposition de l'équipe représentant l'arrondissement et participant Tournoi intermunicipal de hockey de l'Association des Travaux Publics d'Amérique (ATPA) qui se tiendra à La Baie, du 15 au 16 avril 2011.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1112763003: 3 200 \$) :

2430 0010000 304748 07189 61900 016490

ADOPTÉ.

CA11 08 0133

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115005001 relatif à une dépense de 18 800 \$ pour la tenue du 15^e Brunch de l'action bénévole, le dimanche 17 avril 2011, au Centre des loisirs.

ATTENDU la Semaine nationale de l'action bénévole, du 10 au 16 avril 2011;

Le 1er mars 2011

ATTENDU que le Brunch déjeuner avec spectacle accueillera les membres de chaque conseil d'administration d'une soixantaine d'organismes, pour un total de 350 bénévoles;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver le concept d'animation proposé pour le 15^e Brunch de l'action bénévole, le dimanche 17 avril 2011, au Centre des loisirs, et autoriser une dépense de 18 800 \$.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1115005001 : 17 974,90 \$) :
2430 0010000 304705 07001 56590

ADOPTÉ.

CA11 08 0134

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113500001 relatif à la modification de la source de financement de l'imputation d'une dépense d'entretien général effectuée en 2010 pour le Centre des loisirs.

ATTENDU la résolution numéro CA09 08 0826 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er décembre 2009 et octroyant un contrat pour le remplacement des tapis du secteur administratif du Centre des loisirs;

ATTENDU le certificat du trésorier numéro CTA1093889047 affectant un montant de 110 049,55 \$ au surplus libre de l'arrondissement pour l'entretien général;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la source de financement de la dépense d'entretien de 110 049,55\$ pour la pose des tapis au Centre des loisirs;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De modifier la source de financement de la dépense d'entretien général effectuée en 2010 pour le Centre des loisirs et d'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1113500001 : 110 049,55 \$) :
2430 0010000 304726 07103 57402 000000 0000 00000 00000
- 2.- De remettre au surplus libre de l'arrondissement la somme de 110 049,55 \$ ainsi libérée.

ADOPTÉ.

CA11 08 0135

Soumis sommaire décisionnel numéro 1105081001 relatif à la radiation des soldes de factures à la Société de transport de Montréal.

ATTENDU la somme de 21 874,48 \$ reçue de la Société de transport de Montréal sur des comptes à recevoir d'un montant total de 25 155,64 \$;

ATTENDU la balance des factures au montant de 3 281,16 \$;

ATTENDU que les soldes à radier représentent des frais d'administration qui ont été indûment facturés étant donné que la Société de transport de Montréal est une entité publique liée à la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De radier les soldes de factures à la Société de transports de Montréal constitués de frais d'administration.

ADOPTÉ.

Le 1er mars 2011

CA11 08 0136

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1112314001).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 29 janvier et le 22 février 2011, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, et les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA11 08 0137

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112276001 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent

Déjeuner causerie de prestige - 21 mars 2011

3 billets à 55 \$

165 \$

Centre Sheraton de Montréal

Déjeuner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal - 29 mars 2011

1 table pour 10 personnes

1 000 \$

2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1112276001 : 1 157,76 \$) :

2430 0010000 304748 01101 56590 000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0138

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547001 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4506, boulevard Henri-Bourassa (2485, rue de Londres) dans la zone H08-063 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation unifamiliale isolée empiétant de 1,65 mètre dans la marge avant minimale de 4,5 mètres donnant sur le boulevard Henri-Bourassa et de 1,73 mètre dans la marge latérale de 7,6 mètres.

ATTENDU qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 12 janvier 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande de revoir le dossier (DM – 20110101)

ATTENDU qu'à l'item 4 a) du procès-verbal de la séance tenue le 2 février 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM – 20110201);

Le 1er mars 2011

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 février 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4506, boulevard Henri-Bourassa (2485, rue de Londres) dans la zone H08-063 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'une habitation unifamiliale isolée empiétant de 1,65 mètre dans la marge avant minimale de 4,5 mètres donnant sur le boulevard Henri-Bourassa et de 1,73 mètre dans la marge latérale de 7,6 mètres, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 2 février 2011.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être réalisés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0139

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547008 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 760, rue Saint-Germain dans la zone H16-029 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dont le coefficient d'occupation du sol et la superficie de plancher de l'usage dérogatoire ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 2 février 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110201);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 février 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 760, rue Saint-Germain dans la zone H16-029 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dont le coefficient d'occupation du sol et la superficie de plancher de l'usage dérogatoire ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0140

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547021 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 205 et 305, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H15-107 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales dont une partie du revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 1er mars 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA11 08 0141

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547009 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5375, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone I15-140 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'aménagement d'un espace de stationnement dont l'allée de circulation empiète dans la marge avant et de régulariser l'empiètement partiel de ce bâtiment et du stationnement dans la marge avant.

ATTENDU qu'à l'item 5. d) du procès-verbal de la séance tenue le 2 février 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20090403);

ATTENDU la résolution numéro CA10 080600 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 3 août 2010 ;

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 février 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'abroger la résolution numéro CA10 080600, adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance générale du 3 août 2010 ;
2. D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5375, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone I15-140 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'aménagement d'un espace de stationnement dont l'allée de circulation empiète dans la marge avant et de régulariser l'empiètement partiel de ce bâtiment et du stationnement dans la marge avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0142

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547010 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1025, boulevard Marcel-Laurin dans la zone I12-051 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser, pour ce bâtiment industriel, l'installation d'une génératrice en cour avant donnant sur le boulevard de la Côte-Vertu.

ATTENDU qu'à l'item 5. e) du procès-verbal de la séance tenue le 2 février 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110203);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 février 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 1er mars 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1025, boulevard Marcel-Laurin dans la zone I12-051 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser, pour ce bâtiment industriel, l'installation d'une génératrice en cour avant donnant sur le boulevard de la Côte-Vertu, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que la génératrice soit entourée d'un écran opaque ou muret similaire au mur du bâtiment.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0143

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547011 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située sur le lot 4 240 611 dans la zone I14-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel empiétant partiellement de 3,68 mètres dans la marge arrière requise de 7,6 mètres.

ATTENDU qu'à l'item 5. f) du procès-verbal de la séance tenue le 2 février 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110204);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 février 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située sur le lot 4 240 611 dans la zone I14-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel empiétant partiellement de 3,68 mètres dans la marge arrière requise de 7,6 mètres, tel que représenté sur les documents datés du 22 février 2011, préparés par les architectes Gross Kaplin Coviensky.

ADOPTÉ.

CA11 08 0144

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547208 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 6600 et 6650, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H07-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales dont les constructions souterraines sont à moins de 1,5 mètre des limites latérales, l'aménagement de deux accès véhiculaires par terrain, des terrasses en cour avant ainsi que l'installation des compresseurs sur les balcons avant.

ATTENDU qu'aux items 5. e) et 4. c) des procès-verbaux des séances tenues les 6 octobre et 8 novembre 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20101004);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 février 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Le 1er mars 2011

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées aux 6600 et 6650, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H07-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales dont les constructions souterraines sont à moins de 1,5 mètre des limites latérales, l'aménagement de deux accès véhiculaires par terrain, des terrasses en cour avant ainsi que l'installation des compresseurs sur les balcons avant, selon les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, et sur le plan d'implantation soumis par Gina Di Zazzo, architecte, en date du 4 février 2011.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0145

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547003 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment unifamilial au 1980, rue de la Sorbonne dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6 a) de la séance tenue le 12 janvier 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110101);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment unifamilial au 1980, rue de la Sorbonne dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme et sur le plan d'élévation avant en date du 18 janvier 2011.

Les murs des bâtiments sont recouverts de brique de couleur rouge de dimension CSR de modèle Dublin du fabricant Hanson tandis que la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire du fabricant BP, ou leurs équivalents

ADOPTÉ.

CA11 08 0146

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547188 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de deux bâtiments multifamiliaux situés aux 6600 et 6650, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H07-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. e) de la séance tenue le 6 octobre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20101003);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 1er mars 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de deux bâtiments multifamiliaux situés aux 6600 et 6650, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H07-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme et sur le plan d'implantation en date du 4 février 2011, aux conditions suivantes :

- de prévoir un emplacement sur le toit pour une antenne satellite ainsi que, pour chaque unité, une gaine d'accès à ladite antenne ainsi qu'au câble.
- de prévoir que les sorties de ventilation ne devront pas avoir de sortie extérieure donnant sur un mur.

Les matériaux de revêtement sont principalement la brique « Country Manor » du fabricant B.F et la brique « Olde Frontier » pour les accents architecturaux et les balcons, le toit sera recouvert de bardeaux d'asphalte brun 2 tons, couleur Rempart du fabricant B.F., ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA11 08 0147

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547012 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée au 4506, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. a) de la séance tenue le 2 février 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110102);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée au 4506, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs du bâtiment sont recouverts de brique de couleur jaune/orange/brun « bay ridge velour » du fabricant Glen Geri-Brick tandis que la façade secondaire donnant sur la rue de Londres présente une partie en avancée en déclin de canexel de couleur kaki. Le cadrage des fenêtres sera également vert kaki. Quant à la toiture, elle sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur brune, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA11 08 0148

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547013 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une école située au 760, rue Saint-Germain dans la zone H16-029 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue le 2 février 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110201);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 1er mars 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une école située au 760, rue Saint-Germain dans la zone H16-029 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de soumettre un plan d'aménagement paysager du site.

Les murs des bâtiments sont recouverts de brique de couleur rouge de dimension MTM de modèle Louisiane du fabricant Hanson tandis que la toiture sera recouverte d'une membrane élastomère de couleur grise du fabricant Sopréma (non visible du sol), ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA11 08 0149

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547014 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification des façades du bâtiment situé au 5375, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone I15-140 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. d) de la séance tenue le 2 février 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100603);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification des façades du bâtiment situé au 5375, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone I15-140 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

La façade sera recouverte d'un revêtement acrylique sur panneau de béton léger de couleur beige HC-83 Benjamin Moore et d'un revêtement acrylique de couleur gris plomb pour les pilastres, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA11 08 0150

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547016 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée située au 1475, rue Guertin dans la zone H13-023 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. f) de la séance tenue le 2 février 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110204);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée située au 1475, rue Guertin dans la zone H13-023 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le 1er mars 2011

Les murs extérieurs sont recouverts de brique rouge foncé de la compagnie Hanson alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte identiques à ceux de la résidence existante, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA11 08 0151

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547017 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée située au 1730, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. g) de la séance tenue le 2 février 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110205);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée située au 1730, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique rouge foncé de la compagnie Hanson identique à celle de la résidence existante, ou l'équivalent.

ADOPTÉ.

CA11 08 0152

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547018 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le changement de matériaux en façade d'une habitation unifamiliale existante située au 2440, rue Nantel dans la zone H15-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. h) de la séance tenue le 2 février 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20101204);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le changement de matériaux en façade d'une habitation unifamiliale existante située au 2440, rue Nantel dans la zone H15-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme et à la condition que les travaux de remplacement du matériaux de bardage blanc dans l'entretoit, afin d'uniformiser le traitement de l'ensemble de cette résidence, soient effectués à l'intérieur d'un délai de 12 mois, .

ADOPTÉ.

CA11 08 0153

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547019 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de l'apparence extérieure du bâtiment unifamilial situé au 910, rue Tait dans la zone H15-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 1er mars 2011

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'aux items 7. b) et 7 a) des séances respectivement tenues les 12 janvier et 2 février 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20080606);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de l'apparence extérieure du bâtiment unifamilial situé au 910, rue Tait dans la zone H15-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, montrant la réduction de la hauteur des baies en saillies et l'installation des toits au-dessus de ces dernières assurant ainsi des proportions plus équilibrées et une coupure avec le deuxième étage.

Les travaux devront être réalisés à l'intérieur d'un délai de six mois à compter de la date de la présente résolution.

ADOPTÉ.

CA11 08 0154

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547186 relatifs à des modifications à la résolution numéro CA10 080858 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 novembre 2010.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080858 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 novembre 2010 et approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment multifamilial en 4 phases du 208 au 308, rue Crevier dans la zone H15-107 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la résolution numéro CA10 080858, adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 novembre 2010, de manière à remplacer :

- 1° partout où ils se trouvent les mots « un bâtiment multifamilial en 4 phases » par les mots « un bâtiment multifamilial dont 2 des 4 tours d'habitation en 2 phases »;
- 2° dans le dernier paragraphe, les mots « blanc os » par le mot « fusain »;
- 3° dans le dernier paragraphe, le mot « fusain » par les mots « blanc os ».

ADOPTÉ.

CA11 08 0155

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-34 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1114152001).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-34 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

Le 1er mars 2011

CA11 08 0156

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser les casse-croûtes, les cafétérias ou les restaurants dans un édifice à bureaux même si la superficie de l'usage principal est inférieure à 7 500 m².

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-34 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1114152001)

CA11 08 0157

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-35 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1104509002).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-35 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA11 08 0158

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0001-36 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1114152002).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- d'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-36 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- de soumettre, conformément à la loi, le projet de règlement à une consultation publique le 4 avril 2011, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA11 08 0159

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ayant pour objet de permettre, dans la zone H08-063, le bardage à planches de bois et le clin de fibrociment tendant à imiter le bardage de planche à titre de matériaux de revêtement extérieur pour les nouvelles constructions.

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-36 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1114152002)

CA11 08 0160

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0001-37 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1104509004).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 1er mars 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- d'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-37 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- de soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 4 avril 2011, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA11 08 0161

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152003 relatif à une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) d'un certificat d'autorisation pour la réalisation de services municipaux et de bassins de rétention des eaux pluviales à l'intérieur du site devant être aménagé pour la construction d'un nouveau centre de transport de la Société de transport de Montréal (STM).

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (STM) procédera en 2011 à la construction d'un nouveau centre de transport (garage pour autobus) dans un site industriel localisé au sud de la voie ferrée du CN, sur la rue Stinson, à l'extrémité nord de la partie du boulevard Montpellier Sud;

ATTENDU que les travaux relatifs à la construction de bassins de rétention d'eau pluviale et de leurs raccordements au réseau d'égout municipal sont visés par l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour lequel un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est exigé au maître de l'ouvrage ou son représentant;

ATTENDU que l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement exige à celui qui sollicite les permis visés aux articles 32.1 ou 32.2 de soumettre à l'appui de sa demande un certificat du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité sur le territoire de laquelle le système d'aqueduc ou d'égout est situé, attestant que cette municipalité ne s'oppose pas à la délivrance du permis pour le secteur desservi par ce système;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) d'un certificat d'autorisation pour la réalisation de services municipaux et de bassins de rétention des eaux pluviales à l'intérieur du site devant être aménagé pour la construction d'un nouveau centre de transport de la Société de transport de Montréal (STM), situé sur la rue Stinson et le boulevard Montpellier au sud de la voie ferrée du CN.

ADOPTÉ.

CA11 08 0162

Soumis le règlement numéro RCA11-08-2-1 modifiant le règlement numéro RCA11-08-2 sur les tarifs (sommaire décisionnel numéro 1113231010).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA11-08-2-1 modifiant le règlement numéro RCA11-08-2 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

Le 1er mars 2011

CA11 08 0163

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950004 relatif à la nomination permanente d'un agent de développement culturel à la Division de la culture, des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de développement culturel à la Division de la culture, des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer de façon permanente madame Virginie Simard-Tozzi au poste d'agent de développement culturel (poste numéro 44216) à la Division de la culture, des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM).

ADOPTÉ.

CA11 08 0164

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950005 relatif à la création de banques d'heures de cols blancs et d'un poste occasionnel d'ingénieur à la Direction des travaux publics.

ATTENDU l'objectif formulé au Plan de foresterie urbaine et le suivi de l'entente de partenariat avec le Comité écologique du Grand Montréal pour la mise en valeur et la protection du boisé du parc Marcel-Laurin, soit le travail de mise à jour de l'inventaire des arbres, de flores et de faunes de l'arrondissement, et la coordination des corvées de nettoyage du Boisé;

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger le mandat de l'ingénieure junior dont les principaux mandats sont la préparation des devis, la planification des activités, la préparation des rapports et le suivi des projets;

ATTENDU qu'il y a lieu d'embaucher un inspecteur en circulation et stationnement pour plusieurs activités et projets qui ont été planifiés en 2011 dans le cadre du Plan local de transport;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer une banque de 1505 heures de cols blancs dans l'emploi d'agent de protection en environnement à la Section de l'environnement de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics pour un période de 43 semaines, se terminant au plus tard le 31 décembre 2011.
- 2.- De créer un poste occasionnel d'ingénieur à la Division des études et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics pour une période de 41 semaines, soit du 19 mars au 31 décembre 2011.
- 3.- De créer une banque de 1505 heures de cols blancs dans l'emploi d'inspecteur en circulation et stationnement à la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics pour une période de 43 semaines, se terminant au plus tard le 31 décembre 2011.

ADOPTÉ.

CA11 08 0165

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950007 relatif à la création d'une banque d'heures dans l'emploi de bibliotechnicien et à l'abolition d'une banque d'heures dans l'emploi d'aide-bibliothécaire à la Division de la bibliothèque la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Le 1er mars 2011

ATTENDU l'évaluation des tâches pour le traitement de la collection aux services techniques et le constat du volume important de travail du bibliothécaire;

ATTENDU que le financement proviendra d'une diminution des heures prévues dans l'emploi d'aide-bibliothécaire;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir la banque de 1 520 heures dans l'emploi d'aide bibliothécaire.
- 2.- De créer une banque de 1274 heures dans l'emploi de bibliothécaire à la Division de la bibliothèque la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ADOPTÉ.

CA11 08 0166

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950006 relatif à la titularisation d'une préposée aux travaux généraux à la Section de la voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU le renouvellement de la convention collective des cols bleus et la conclusion d'une entente avec le Syndicat à l'effet de titulariser quatre cent quarante-six employés cols bleus auxiliaires à travers la Ville;

ATTENDU la répartition effectuée par le Service du capital humain parmi les différents services et arrondissements de la Ville, dont trente-huit titularisations attribuées à l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU la résolution numéro CA10 080952 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 décembre 2010 et entérinant la titularisation des trente-sept employés cols bleus à la Direction des travaux publics ainsi qu'à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU que le trente-huitième col bleu devait être titularisé à son retour au travail ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de madame Marie-Claude Mathieu dans la fonction de préposée aux travaux généraux à la Section de la voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, rétroactivement au 13 novembre 2010, aux salaires et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

ADOPTÉ.

CA11 08 0167

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112763002 relatif à la création de postes temporaires à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics et à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU la gestion déléguée du réseau primaire d'aqueduc;

ATTENDU l'entente de partenariat avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) pour l'amélioration des activités d'entretien et de renouvellement des réseaux d'eau;

ATTENDU que les activités d'entretien et d'exploitation à réaliser nécessitent un ajout des ressources humaines à la structure existante;

Le 1er mars 2011

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer un poste temporaire d'inspecteur en plomberie et rétention sur les terrains privés à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour l'année 2011.
- 2.- De créer une banque de 6284 heures de cols bleus (ouvrier en charge – eaux et assainissement) à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, pour l'année 2011.
- 3.- D'imputer la dépense à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA11 08 0168

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 06

Le conseiller Aref Salem salue les étudiants de l'Université du Québec à Montréal. Il informe l'assemblée que la période de mise en candidature pour l'Ordre des Grands Laurentiens se termine le 1er avril 2011. Il mentionne que le voyage-échange Saint-Laurent Lethbridge en est à sa 44e année et que la date limite pour s'inscrire est le 1er mai 2011. Il rappelle que la date de collecte des matières dangereuses est le 17 avril prochain et qu'elle aura lieu aux ateliers municipaux.

La conseillère Michèle D. Biron remercie chaleureusement tous les bénévoles qui oeuvrent sur le territoire de Saint-Laurent et souligne qu'un brunch est organisé en leur honneur le 17 avril prochain au Centre des loisirs.

Le maire Alan DeSousa informe les citoyens d'un projet d'éco-centre. Il souligne que le dévoilement du projet lauréat du concours d'architecture pour le Complexe sportif de Saint-Laurent aura lieu le 7 mars.

CA11 08 0169

Deuxième période de questions du public

Aucune question n'a été posée.

CA11 08 0170

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 12.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
